



EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1er mars 1922

N° 93315

(Demande déposée: 4 février 1920, 18 h.)

Classe 54 d

BREVET PRINCIPAL

Albert MÉRICANT, Paris (France).

Jeu de construction.

Cette invention a pour objet un jeu de construction composé de montants verticaux constitués par des piliers quadrangulaires pourvus au milieu de la largeur de leurs faces, de rainures longitudinales et munis sur une portion de leur longueur à partir de leurs extrémités, de fentes transversales disposées perpendiculairement auxdites rainures, le parallélisme de ces piliers étant réalisé au moyen de règles plates de chaînage percées de trous carrés ayant la section droite des piliers et leur écartement et placées horizontalement de façon à recevoir, dans leurs trous, les piliers qu'elles servent à chaîner horizontalement.

Dans les rainures des piliers peuvent être glissées des panneaux pleins ou découpés représentant des portes, des fenêtres ou des motifs décoratifs.

Les divers éléments de ce jeu de construction peuvent être confectionnés en bois, en carton, en papier mâché ou comprimé, en composition à base de ciment, plâtre, etc., et en général, en une matière non friable, résistante, indéformable, susceptible d'être taillée, coupée, débitée en morceaux ou moulée. Ces pièces

peuvent être employées dans leur état naturel et une ou plusieurs de leurs faces peuvent être peintes ou colorées ou revêtues de papier ou de toile présentant des dessins.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple, une église réalisée avec les éléments d'une forme d'exécution de ce jeu de construction;

Fig. 1, 2 et 3 représentent l'église-jouet en élévation latérale et en profil;

Fig. 4 montre en élévation longitudinale la face rainurée d'un pilier et en élévations de bout les extrémités d'un pilier avec angles vifs ou avec angles arrondis;

Fig. 5 montre un élément constituant un type de soubassement:

Fig. 6 montre en élévation et en plan l'assemblage d'un élément soubassement avec un pilier;

Fig. 7 représente en plan une disposition de plancher carré muni d'entailles angulaires pour l'appliquer contre un pilier;

Fig. 8 montre en plan une des règles de chaînage percées de trous carrés servant à maintenir le parallélisme des piliers dans leur hauteur.

Pour édifier une église, le jeu comprend les éléments détachés suivants :

des piliers 1 formés d'un prisme quadrangulaire de section carrée présentant sur chacune de ses quatre faces une rainure longitudinale *a*; les extrémités de ces piliers sont coupées d'une fente *b* de part en part vis-à-vis des rainures *a* sur une portion de leur hauteur correspondant à la hauteur des pièces 2 dites „soubassements“ de telle sorte qu'à cet endroit le pilier affecte la forme d'une pièce doublement fourchue dont les quatre branches prismatiques, de mêmes dimensions, emprisonnent les deux plaques perpendiculaires formant le croisement des soubassements 2;

des soubassements 2 constitués par des règles plates *e* pourvues sur la moitié de leur largeur d'entailles *d* ayant l'épaisseur desdites règles, de telle sorte que l'assemblage de deux règles placées perpendiculairement l'une à l'autre en enchevêtrant leurs entailles correspondantes *d* constitue un assemblage rigide indéformable comme représenté en fig. 6;

des planchers carrés 3 formés de pièces planes minces munies aux angles *f* d'entailles angulaires pour loger l'angle des piliers 1;

des panneaux 4 pleins ou découpés pour simuler les fenêtres, portes, œils-de-bœufs, portiques de tous styles; ces panneaux sont coulissés dans les rainures *a* des piliers 1; ils remplissent les intervalles entre les piliers 1.

Pour maintenir dans la hauteur le parallélisme entre les divers piliers 1 et chaîner les éléments de cet édifice, des règles plates 5 sont disposées horizontalement dans la hauteur des piliers; ces règles sont percées de trous *g* (fig. 8) ayant la section droite des piliers 1 qui doivent les traverser; ces règles de grandeur et forme variables appropriées au plan de l'édifice-jouet à construire sont combinées pour former des planchers ou des terrasses 5.

Les toitures sont formées en glissant dans les rainures *a* des piliers 1 des panneaux 7 ayant la pente désirée du toit et en appliquant en arrière parallèlement au bord in-

cliné de ces panneaux, la pièce inclinée 8 formant toiture.

En face des mansardes 9 des éléments massifs 10 à deux pentes peuvent être disposés pour simuler la toiture de la mansarde. Au-dessus des terrasses, des balustrades 11 constituées par des panneaux découpés sont coulissées dans les rainures *a* des piliers.

Le sommet des piliers 1 pourrait être surmonté d'une tête pyramidale ou d'autre forme, ou de vases ou autres sujets se fixant dans les fentes *b* du pilier 1.

REVENDICATION :

Jeu de construction composé de montants verticaux constitués par des piliers quadrangulaires pourvus au milieu de la largeur de leurs faces, de rainures longitudinales et munis sur une portion de leur longueur à partir de leurs extrémités, de fentes transversales disposées perpendiculairement auxdites rainures, le parallélisme de ces piliers étant réalisé au moyen de règles plates de chaînage percées de trous carrés ayant la section droite des piliers et leur écartement et placées horizontalement de façon à recevoir, dans leurs trous, les piliers qu'elles servent à chaîner horizontalement.

SOUS-REVENDICATION :

Jeu de construction suivant la revendication, dans lequel les fentes transversales des piliers quadrangulaires sont établies pour recevoir deux règles plates placées perpendiculairement l'une à l'autre, lesdites règles étant pourvues sur la moitié de leur largeur d'entailles correspondant à l'épaisseur desdites règles pour pouvoir s'enchevêtrer perpendiculairement, le remplissage entre les piliers étant réalisé en glissant dans leurs rainures longitudinales des planches simulant des portes, fenêtres, œil-de-bœuf, ou autres particularités de construction.

Albert MÉRICANT.

Mandataire: A. RITTER, Bâle.

